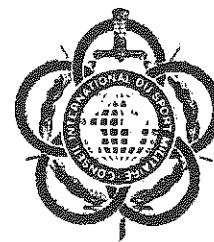


International Symposium on *Sport for all!*



LE ROLE DES FORCES ARMEES DANS LE PROJET "SPORT POUR TOUS" DU COMITE OLYMPIQUE NATIONAL ITALIEN

Col. Giacomo PEROTTO (Italie)

1. POINT DE SITUATION DU PROJET.

A partir du mois d'avril 1995, le Comité Olympique National Italien (C.O.N.I.) a commencé la mise à point d'un projet dénommé "Sport pour Tous", qui est maintenant en phase de développement sur le plan de l'organisation centrale.

Le but de ce projet est d'avoir une meilleure coordination de toute l'activité sportive pratiquée en Italie, avec l'intégration des programmes aux différents niveaux d'organisation et avec l'utilisation optimale de toutes les ressources disponibles (personnel, infrastructures, finances, etc.).

L'organisation centrale du projet est coordonnée par le C.O.N.I. même, avec l'intervention des responsables de tous les Ministères concernés (notamment: de l'Instruction Publique, de la Défense, de la Santé et des Politiques Sociales). Au niveau périphérique, l'organisation du projet est confiée aux responsables du sport, au sein des Gouvernements des 19 Régions administratives italiennes.

Les travaux des 6 différentes Commissions (sur l'activité sportive, les infrastructures, l'environnement, l'Institut Supérieur pour l'Education Physique, la formation des opérateurs et la protection de la santé) ont été ralentis en 1996, à cause de la focalisation de tout effort



Warendorf - Germany
22 - 28 September 1996

organisateur sur les Jeux Olympiques d'Atlanta, mais ils viennent de reprendre maintenant un nouvel élan et on peut envisager la conclusion de cette phase "préliminaire" avant l'été 1997.

2. L'ORGANISATION ACTUELLE DU SPORT SUR LE TERRITOIRE.

Selon un sondage statistique récent du C.O.N.I., presque 9 millions de personnes pratiquent en Italie une ou plusieurs activités sportives (au minimum: une fois par semaine) dans différentes disciplines (cyclisme, football, course à pieds, pêche sportive, jeu de boules, etc.).

Environ les 2/3 de ces activités sont pratiquées au niveau "non compétitif", tandis que l'autre tiers (à peu près, trois millions de personnes) pratique le sport compétitif.

Toute activité sportive est organisée, gérée et contrôlée par les 39 Fédérations Sportives Nationales (de l'Athlétisme...à la Voile); à leur tour, les Fédérations sont contrôlées par le C.O.N.I., qui met à leur disposition les moyens financiers nécessaires pour toute activité (selon des pourcentages qui peuvent être modifiés en conséquence des résultats obtenus).

L'organisation "intérieure" du C.O.N.I. n'est pas simple, mais - pour ce qui regarde le projet "Sport pour Tous" - il suffit de mentionner deux Divisions ("Organisation Territoriale" et "Activités de Promotion") qui sont directement concernées. Surtout l'Organisation Territoriale, avec ses 19 Comités au niveau régional ainsi qu' une centaine au niveau départemental, représente la structure principale du projet "Sport pour Tous". Bien importante est aussi la Division "Totocalcio/Totogo!" (la loterie nationale, dont le C.O.N.I. est propriétaire), qui permet au sport italien d'avoir des ressources financières indépendantes. Cependant, il ne faut pas oublier le "Bureau de liaison C.O.N.I. - Ministère de la Défense", qui facilite la gestion - d'une façon directe et cohérente - de toute l'activité sportive militaire en Italie.

3. LE ROLE DES FORCES ARMEES.

Il y a deux aspects essentiels, qui caractérisent le rôle des Forces Armées dans le domaine du sport militaire: la gestion des athlètes de "haut niveau" et l'utilisation des infrastructures sportives militaires.

En ce qui concerne les athlètes "d'intérêt national", il existe - depuis août 1988 - un décret ministériel qui prévoit une "condition particulière" pour environ mille athlètes chaque année: 200 du football, 120 du cyclisme, 70 du rugby, 60 du base-ball, 40 du volley-ball,

30 de l'athlétisme....., jusqu' à 5 du golf et du tennis. Ces athlètes sont "appelés" dans une des neuf "Unités Spéciales" des Forces Armées, où il font leur service militaire d'une façon "privéligiée": un mois d'entraînement, suivi par 12 mois (en total, un mois de plus que les autres soldats) de "vie d'athlète" (c'est à dire, seulement 3 jours par semaine à la caserne), pour leur permettre de participer aux compétitions avec leurs équipes.

En ce qui regarde les infrastructures sportives militaires, la plupart de celles qui ont été construites à partir des années '70, ont été financées à 50% par le C.O.N.I., qui a constitué ainsi une forme d'investissement de ressources pour la pratique du sport "de base".

En effet, selon des Conventions signées au niveau périphérique, entre le Commandant militaire du territoire et le Président du Comité Olympique du Département, l'utilisation de beaucoup d'infrastructures militaires est possible aussi pour les Clubs sportifs civils (surtout les piscines, les halles de volley - ou basket-ball, les terrains de tennis, etc.), en payant une cotisation réduite des frais pour la consommation de l'électricité et pour l'entretien des immeubles.

4. PERSPECTIVES DE LA COOPERATION MILITAIRE/CIVILE DANS LE PROJET "SPORT POUR TOUS".

Le but du projet "Sport pour Tous" est d'obtenir une meilleure coordination dans l'emploi de toutes les ressources à disposition du sport national: on a - par conséquent - l'obligation de rejoindre un niveau de coopération plus efficace entre le monde sportif militaire et les Clubs civils. A ce propos, l'utilisation des infrastructures sportives militaires (surtout dans certaines Régions du Sud de l'Italie) pourrait conduire à un bon "compromis". Du moment que l'entraînement des soldats a lieu - normalement - le matin et le début de l'après-midi, il serait possible pour beaucoup de Clubs sportifs civils d'utiliser les infrastructures militaires les

soirs et les fins de semaine. La préparation et la signature de Conventions dans ce sens doivent être considérées comme des éléments essentiels pour le développement sur le territoire du projet "Sport pour Tous".

En ce qui concerne les athlètes "d'intérêt national", le décret actuellement en vigueur conserve toute sa validité, mais il faudra bientôt prévoir une intégration pour les aspects qui regardent les athlètes "volontaires" (trois ans ou plus de service militaire). Ces derniers, en effet, deviendront de plus en plus nombreux, pour compenser la réduction (déjà annoncée par le Gouvernement) du nombre des "appelés" et des mois (de 12 à 10) du service militaire obligatoire.

5. VALIDITE D'UN MODELE "GAGNANT".

Ce que je viens d'exposer très rapidement est le "cadre de situation", dans lequel va bientôt se développer le projet italien de "Sport pour Tous".

Le modèle d'organisation jusqu'à présent en vigueur s'est montré bien efficace pour obtenir des résultats remarquables dans le "sport d'élite": l'exemple qui nous arrive des Jeux Olympiques d'Atlanta est très significatif.

En effet, parmi les 19 athlètes (14 hommes et 5 femmes) qui ont gagné la médaille d'or, 12 (10 hommes et 2 femmes) font partie des Groupes Sportifs Militaires.

D'ailleurs, d'importants résultats au niveau d'élite ne peuvent pas être obtenus sans une activité de base très bien organisée: c'est aussi à cet objectif que vise le projet "Sport pour Tous".

Sans doute, chaque Pays a sa culture sportive et sa propre structure d'organisation: le modèle réalisé en Italie a donné des résultats très positifs.

Mais un modèle "gagnant" n'est pas dit qu'il soit aussi "exportable": en tout cas, il peut représenter un terme de comparaison bien utile..... Et cette "comparaison d'idées" constitue - en réalité - le vrai but de ma présentation d'aujourd'hui.
